



Je souhaiterai recuperer mes dommages et interets

Par **lizzy**, le **22/05/2008** à **12:12**

bonjour à tous,rnrnEn septembre 2007 à eu lieu au tribunal de grande instance de paris mon procès dans lequel j'étais partie civile. N'ayant pas de ressource j'ai eu droit à l'aide juridictionnelle et à un avocat commis d'office. Lors du procès, il y avait deux plaignants moi et une autre adolescente. Mon cas a été traité en premier et comme le procès à été douloureux pour moi, je n'ai pas eu le courage de rester lors du procès suivant. Me concernant, j'ai eu droit à des dommages et intérêts.rnrnAujourd'hui nous sommes en Mai 2008 et depuis septembre 2007 j'attends que la personne incriminée me paye ce qu'il me doit. Lassée, j'ai envoyée en avril 2008 une lettre AR à cette personne pour lui demander de me régler avant que j'aille saisir un huissier de justice. Je n'ai jamais reçu l'accusé de reception. Je n'arrive plus à joindre mon avocat, je n'ai toujours pas de revenu si je vais voir un huissier combien cela me coutera t'il? sachant que j'habite dans le sud et l'adresse de cette personne est à paris.rnrnMerci par avance pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **22/05/2008** à **16:43**

bonjour, je comprend votre désarroi face la complexité de la justice pénale, appelez la C.I.V.I. 4 boulevard du palais à paris 75001, téléphone 01 44 32 51 51, ils vont non seulement vous renseigner mais également vous aider à récupérer vos sous, allez aussi sur ce site ou tout est expliqué en détail www.pav75.fr, courage, cordialement

Par **lizzy**, le **22/05/2008** à **20:05**

Merci beaucoup, je téléphonerai dès demain, c'est la première fois depuis septembre que j'arrive à avoir une réponse à mes questions alors une fois de plus merci pour votre écoute et votre réponse.rntrès sincèrement.rn lizzy